

Procès-verbal de la trente-neuvième¹ (71^e), assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Terrebonne, tenue sous la présidence de monsieur Claude Morin, après convocation légale, sous forme hybride, soit en virtuel et en présentiel, à l'auditorium du Collège Saint-Sacrement, situé au 901, rue Saint-Louis à Terrebonne, le mercredi 29 mars 2023, à 19 h 30.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Conseil d'administration

M. Claude Morin, président
 Mme Claire Messier, vice-présidente
 M. Mathieu Provencher, secrétaire
 Me France Gravel, administratrice
 Mme Johanne Lauzon, administratrice
 M. Nicolas Cloutier, administrateur
 Mme Noémie Lefebvre, administratrice
 M. Simon Paquin, administrateur
 Mme Isabelle Laplante, directrice générale et secrétaire adjointe

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS

Trente-deux (32) membres ont assisté à l'assemblée générale annuelle en présentiel et vingt-deux (22) membres ont assisté en mode virtuel pour un total de cinquante-quatre (54) membres présents.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée générale annuelle 2023 est animée par madame Natalie Poirier. Madame Poirier souhaite la plus cordiale bienvenue aux invités et aux membres présents. Elle présente M. Claude Morin, qui agit comme président d'assemblée.

M. Morin présente les gens qui l'accompagne à l'animation : Mme Isabelle Laplante, directrice générale, Mme Claire Messier, vice-présidente et M. Mathieu Provencher, secrétaire, assisté dans ses fonctions par Mme Josianne Lemay, directrice communication, vie associative et secrétariat général. Une équipe de soutien est aussi en ligne pour voir au bon déroulement de l'assemblée.

Mme Poirier informe les membres que comme mentionné dans l'avis de convocation, les membres pourront voter en direct, en salle et en ligne, sur certains sujets lors de l'assemblée, alors que d'autres sujets feront l'objet d'un vote en différé, qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant l'assemblée. La votation en différé aura pour but de statuer sur les points suivants :

- L'adoption de la répartition des excédents annuels et les ristournes
- L'élection des membres du conseil d'administration

1.2 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS

Monsieur Morin invite les participants à visionner une capsule vidéo introductive de monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

¹ Trente-neuvième assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Terrebonne depuis la fusion des caisses de Terrebonne et de Lachenaie, le 23 septembre 1983.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée étant tenue en mode hybride, les modalités qui faciliteront le bon déroulement, le vote en direct et les interactions sont présentées par la vice-présidente, Mme Claire Messier.

Ces modalités portent notamment sur :

- La façon de poser des questions ou de proposer ou d'appuyer une recommandation du conseil d'administration;
- La façon de voter en direct pendant l'assemblée;
- La période de questions qui aura lieu à la toute fin des présentations seulement sur les sujets prévus à l'ordre du jour.

2.1 PRÉCISIONS IMPORTANTES SUR LES MEMBRES

M. Claude Morin rappelle que seul un membre de plein droit de la Caisse peut proposer ou appuyer une proposition lors de l'assemblée. Un membre de plein droit doit :

- résider, être domicilié où travailler au Québec;
- être une personne physique de 18 ans et plus, ou être un représentant d'une personne morale ou une société;
- être membre de la Caisse depuis au moins 90 jours.

71-39-23-01 2.2 NOMINATION DES PERSONNES SCRUTATRICES

Le président mentionne que pour cette assemblée, comme il y aura de la votation en direct, il est requis de nommer deux scrutateurs qui sont membres de plein droit de la Caisse.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que madame Josianne Lemay, directrice communication, vie associative et secrétariat général et madame Jacinthe Therrien, analyste-conseil contrôle, risque et conformité de la Caisse Desjardins de Terrebonne, soient nommées à titre de scrutatrice. Leur rôle consistera à assurer la sécurité et le bon fonctionnement du système de votation, tout au long de l'assemblée.

Adopté.

71-39-23-02 2.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Morin invite le secrétaire, M. Provencher, à présenter l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1. Mot de bienvenue
- 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

- 2.1. Règles pour participer à l'AGA
- 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
- 2.3. Adoption de l'ordre du jour
- 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 avril 2022

3. Retour sur l'année 2022

- 3.1. Rapport du conseil d'administration
- 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
- 3.3. Rapport financier
- 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote

- 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
- 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par votation (vote en différé)
- 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que lu.

Adopté.

71-39-23-03

2.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 20 AVRIL 2022

L'animatrice mentionne que le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé sur le site internet de la caisse au même moment que l'avis de convocation, soit 20 jours avant l'assemblée générale annuelle.

Ainsi, comme les membres ont l'occasion d'en prendre connaissance en tout temps, Monsieur Morin mentionne qu'ils n'en feront pas la lecture ni le résumé afin d'alléger le déroulement de l'assemblée.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2022.

Adoptée.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Morin présente les membres du conseil d'administration et les remercie pour leur engagement auprès de la Caisse. Il fait état des principales réalisations et orientations que la Caisse s'est fixées au cours de l'année 2022.

L'une des initiatives phares de Desjardins est mentionnée, soit le Fonds du grand Mouvement. Doté d'une enveloppe de 250 M\$, ce fonds soutiendra des projets structurants jusqu'en 2024. Dans la région, 4 projets ont été soutenus par ce fonds en 2022, représentant un montant total de 1 140 000 \$, dont le laboratoire de prototypage rapide ProtoDEC.

Le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) est également évoqué comme levier qui permet à la Caisse d'exercer son leadership à l'échelle locale. Deux organismes sont invités à venir sur scène pour présenter les projets qui ont été soutenus par le FADM au sein de leur organisation.

Monsieur Dany Mercier, directeur général de la Popote Roulante Les Moulins, parle du projet de rénovation des installations de son organisme.

Monsieur Pierre Bégin, directeur général du Groupe Plein Air Terrebonne, parle du projet de « Vélo de montagne », une offre de service qui a été développée récemment par l'organisme.

Monsieur Morin rappelle que le Fonds C est un autre levier sur lequel la Caisse s'appuie pour aider les entrepreneurs de la région. L'entrepreneuriat est un puissant facteur d'innovation, de productivité, de création d'emplois et de croissance économique. En 2022, ce sont 50 000 \$ qui ont été octroyés à 7 entreprises du milieu grâce à ce fonds.

Un dernier levier est mentionné, soit le programme Créavenir, qui aide les entrepreneurs âgés de 18 à 35 ans, qui ont de la difficulté à obtenir du financement dans le réseau conventionnel. En 2022, ce sont 7 entreprises qui ont été appuyées, 25 emplois créés ou maintenus et plus de 129 000 \$ en subventions et financements qui ont été accordés par le programme, ce qui a généré des investissements de 890 700 \$ dans le milieu.

Monsieur Morin aborde les actions posées par Desjardins en ce qui concerne l'accompagnement des membres dans leur autonomie financière. En 2022, Desjardins a investi 11 millions de dollars dans la diffusion de programmes d'éducation financière et coopérative visant notamment à encourager de saines habitudes financières, à promouvoir l'autonomie et à favoriser le bien-être financier. La Caisse a pour sa part, offert 5 conférences gratuites dans trois organismes de la région.

Monsieur Morin invite sur scène monsieur François Savoie, directeur général de la Hutte-Hébergement d'urgence, à venir témoigner de son expérience.

Il aborde également la hausse des taux d'intérêt et les stratégies mises en œuvre par Desjardins pour accompagner ses membres dans cette situation.

Un résumé de l'évolution des solutions numérique offertes par Desjardins est détaillé par le président. Il mentionne entre autres la fonction Virement Interac revampée, le paiement postdaté par carte de crédit, la prise de rendez-vous, la gestion de la limite de crédit, l'ouverture d'un compte-chèques et les virements de la marge de crédit vers le compte-chèques en mode autonome.

Plusieurs initiatives jeunesse mises de l'avant par Desjardins sont mentionnées. La refonte de la ristourne jeunesse qui a permis à 177 jeunes de la Caisse d'en bénéficier, ainsi que l'octroi de bourses d'études pour les étudiants postsecondaires qui a permis de récompenser 14 membres étudiants de la Caisse, pour une somme totale remise de 24 000 \$.

Monsieur Morin évoque l'enjeu des changements climatiques. Desjardins continue l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses activités et son modèle d'affaires. Desjardins poursuit sa mobilisation afin d'accélérer la transition vers une économie plus sobre en carbone en mettant en œuvre des actions concrètes, tel que la mise en œuvre du plan d'action climatique qui va permettre d'atteindre un bilan zéro émission nette d'ici 2040.

Il mentionne que cet engagement se traduit en Caisse, par l'adoption d'une politique de développement durable assortie de gestes concrets. En effet, le conseil d'administration de la caisse, en réponse aux attentes grandissantes des membres en matière de conscience écologique, a approuvé la mise en place d'une nouvelle initiative en 2022, soit une activité de plantation d'arbres regroupant employés, gestionnaires et administrateurs bénévoles sur un site dédié par la municipalité.

Il remercie les employés, les gestionnaires et les administrateurs qui ont mis tous leurs cœurs à l'ouvrage pour soutenir, conseiller et épauler les membres et clients. Il remercie spécialement Mme Isabelle Laplante, directrice générale, qui a su gouverner la Caisse avec jugement et inspiration. Enfin, il remercie les 43 064 membres pour leur fidélité.

3.2 RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

M. Provencher, président du comité audit et déontologie, présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques. Le conseil d'administration déclare qu'au cours du dernier exercice financier :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

Avant de présenter les faits saillants du rapport annuel de la Caisse, l'animatrice invite les participants à visionner une capsule vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers du Mouvement Desjardins.

3.3 RAPPORT FINANCIER

L'animatrice invite ensuite les participants à visionner une capsule vidéo présentant les faits saillants du rapport annuel de la Caisse pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2022.

Madame Laplante, directrice générale de la caisse de Terrebonne, remercie les membres de leur confiance ainsi que les employés et gestionnaires, qui en période post-pandémique, à laquelle s'ajoute une poussée de l'inflation, a mené à des situations financières plus difficiles pour les membres. Elle souligne leur mobilisation, leur capacité d'adaptation et leur ardeur à toujours placer l'intérêt des membres au cœur de leurs actions quotidiennes.

3.4 PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

L'animatrice invite M. Paquin, président du comité gouvernance, éthique et coopération à présenter le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu. Il mentionne que le conseil d'administration est heureux d'avoir pu appuyer un grand nombre de projets structurants au courant de la dernière année et invite l'assemblée à visionner une courte capsule vidéo présentant l'engagement de la caisse dans son milieu.

Grâce au Fonds d'aide au développement du milieu, la Caisse appuie un grand nombre d'organismes et d'institutions qui jouent un rôle essentiel auprès de la population en contribuant au développement durable de la communauté. Voici la répartition des sommes investies via les dons et commandites, selon les différents secteurs d'activités : 2 705 \$ en éducation, 11 796 \$ dans la santé et les saines habitudes de vie, 5 350 \$ dans la culture, 2 641 \$ dans le développement économique et 2 292 \$ pour l'engagement social et humanitaire. C'est donc un montant total de 24 783,81\$ qui a été versé dans la communauté en 2022.

Le solde du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse au 31 décembre 2022 est constitué des fonds qui étaient disponibles au 31 décembre 2021, auxquels a été ajouté un montant de 429 000 \$, adopté lors de l'AGA de l'an dernier. Un montant de 216 000 \$ a été investi dans la communauté au cours de 2022, ce qui a permis une récupération d'impôt de 58 000 \$. Ainsi, le solde du Fonds d'aide au développement du milieu au 31 décembre 2022 est de 1 700 000 \$.

Monsieur Paquin explique également pourquoi le solde de la réserve au FADM est élevé. Puisque le Fonds d'aide au développement du milieu provient des excédents de la caisse, selon le principe de fonctionnement par réserve, les montants non utilisés des années antérieures sont cumulés dans ce que l'on appelle une réserve. Toutes les caisses disposent d'une réserve FADM.

Il est d'ailleurs nécessaire de conserver un certain montant dans cette réserve, puisqu'elle permet de prendre des engagements structurants sur plusieurs années, tout en s'assurant de bien répondre aux besoins du milieu. De plus, comme l'alimentation du FADM dépend des excédents réalisés au courant de l'année, la réserve permet d'avoir l'assurance de pouvoir répondre aux besoins collectifs des membres, dans un contexte où les excédents seraient moins élevés. Les sommes disponibles à la réserve ne représentent toutefois pas une obligation de dépense. Le FADM est normé et les projets soumis doivent répondre aux priorités d'investissement de la caisse ainsi qu'à la Politique d'investissement. C'est d'ailleurs dans cette optique que l'ensemble des projets soumis font l'objet d'une analyse rigoureuse du comité coopération, un comité formé d'administrateurs et d'administratrices du conseil d'administration.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'animatrice rappelle ensuite que tout au long de l'assemblée, les membres étaient invités à s'exprimer sur certains sujets spécifiques et invite à nouveau les membres à poser leurs questions.

Un membre souligne l'état des lieux des guichets automatiques de certains centres de services, et tient à remercier le Centre Desjardins Entreprise pour leurs conseils.

Un second membre fait une suggestion sur la possibilité d'utiliser les sommes du FADM pour que les organismes puissent promouvoir leurs services et également revitaliser leur système informatique souvent désuet.

71-39-23-04 5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES)

Madame Poirier invite l'assemblée à visionner une capsule vidéo sur la ristourne.

Le président précise que les scénarios recommandés par le conseil d'administration sont les plus avantageux pour les membres et totalement conformes aux encadrements applicables.

Madame Isabelle Laplante présente la recommandation du conseil d'administration pour la répartition des excédents à répartir 2022, s'élevant à 48 269 000 \$.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres¹	21 512 k\$
	Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	26 589 k\$
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	158 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	10 k\$
	Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	48 269 k\$
	Affectation au FADM	(449) k\$
	Affectation à la RRE	(15 401) k\$
	Affectation à la réserve générale	(32 419) k\$
	Solde des excédents à répartir	0

¹ Inclut 3 207 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

² Net d'impôt

[FADM] Fonds d'aide au développement du milieu

[RRE] Réserve pour ristournes éventuelles

Madame Laplante présente ensuite le scénario de versement d'une somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM), des ristournes aux membres et des taux de ristournes proposés par les administrateurs.

Le versement de ristourne aux membres proposé est de 3 197 031 \$, le versement au Fonds d'aide au développement du milieu de 448 573 \$, ce qui totalise une ristourne individuelle et collective de 3 645 604 \$ pour l'année 2022. Le conseil d'administration recommande le partage suivant de la ristourne individuelle aux membres, qui totalise 3 198 000 \$.

Proposition sur la répartition des excédents annuels			
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes	0,59	0,59	412 k\$
Épargne et placements	0,60	0,60	276 k\$
Fonds	0,60	0,60	156 k\$
Prêts et marges de crédit	0,60	0,60	1 247 k\$
RISTOURNE ASSURANCES ²		23 \$/1 000 \$ de prime	377 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²		0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets	221 k\$
RISTOURNE PRODUITS ²		Montant de 50 \$ ³	481 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²		Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions	28 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			3 198 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que la proposition du conseil d'administration concernant le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu, des ristournes aux membres et des taux de ristournes soit soumise au vote après l'assemblée, tel que recommandé.

5.2 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

L'animatrice nomme ensuite les officiers pour la période d'élection. Comme le prévoit le règlement intérieur de la Caisse, le président, monsieur Claude Morin, agira à titre de président d'élection et le secrétaire du conseil d'administration, messieurs Mathieu Provencher, étant une personne candidate aux élections sera remplacé par la secrétaire adjointe, madame Isabelle Laplante, qui agira comme secrétaire d'élection.

Volet reconnaissances

Madame Laplante souligne les 10 années de services au conseil d'administration de monsieur Mathieu Provencher. Par la suite, elle rend un hommage à madame Claire Messier, qui termine son mandat de vice-présidente après 31 ans d'engagement et à monsieur Claude Morin, qui termine son mandat de président après 29 ans d'engagement. Elle les remercie sincèrement pour leur implication dans la communauté et leur désir de toujours bien répondre aux besoins des membres.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Monsieur Paquin, président du comité mise en candidature présente le rapport du comité mise en candidature.

Il commence par rappeler la démarche du profil collectif qui se donne chaque année des cibles de compétences et de représentativité pour former le conseil d'administration.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le nouveau règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé sur une période de 20 jours, à partir du mardi 17 janvier 2023.

Les moyens de diffusion utilisés ont été les suivants :

- Affichage imprimé dans chacun des centres de services
- Affichage sur le site internet de la Caisse : www.caisseterrebonne.com
- Page Facebook de la Caisse
- Bandeaux publicitaires dans la signature courriel des employés et des gestionnaires de la Caisse
- Publicité dans le journal local
- Invitation ciblée par courriel

Pour l'assemblée générale de cette année, trois postes sont à combler et le conseil d'administration de la Caisse a reçu 4 candidatures qui correspondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Comme indiqué dans l'avis de candidatures, le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

1. Des personnes ayant des compétences dans l'un des domaines suivants : gestion financière, comptabilité, droit/déontologie, éducation, technologie de l'information;
2. Une femme et deux hommes pour atteindre la parité au conseil;
3. Des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : 2 membres âgés entre 50 et 64 ans et 1 membre âgé de 65 ans et plus;
4. Une répartition équilibrée entre des administrateurs et administratrices d'expérience et des nouvelles candidatures est souhaitable afin de favoriser une saine continuité de la gouvernance de la Caisse.

Monsieur Paquin nomme le nom des personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année, qui ont déposé leur bulletin de candidature dans les délais :

M. Yan Maisonneuve
 M. Robert Ménard
 M. Mathieu Provencher et
 Mme Jacqueline Riccio

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la Caisse et est disponible à la Caisse sur demande. Il inclut un tableau synthèse des candidatures reçues, précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

Chaque candidat dispose de deux minutes pour faire valoir leur candidature. L'animatrice les invite à se présenter à tour de rôle. Elle précise également que cette portion de l'assemblée sera disponible en réécoute sur le site internet de la Caisse, afin de permettre aux membres de faire un choix éclairé lors du vote.

5.2.4 Élection par votation

M. Morin mentionne que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé.

5.3 PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

Mme Claire Messier précise qu'après l'assemblée, les membres seront appelés à voter sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes et sur l'élection des membres du conseil d'administration.

Elle précise les encadrements techniques et légales concernant la période de votation :

- Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter.
- La réécoute de l'assemblée sera possible par le biais du bouton « mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site internet de la Caisse permettant ainsi aux membres qui n'ont pas assisté à l'assemblée de voter en toute connaissance de cause.
- Toute la documentation de référence est disponible sur le site internet de la Caisse, dont le document présentant les personnes candidates, un document présentant la proposition sur le partage des excédents et la ristourne et le rapport annuel qui contient le rapport financier de la Caisse.
- Le moyen de voter est par AccèsD par le bouton « Mon vote ». Les membres pourront également accéder à la votation par le biais du site internet de la Caisse.
- Pour être habilités à voter, les membres doivent d'abord être inscrits au service AccèsD. Ces plateformes de votation permettront à la Caisse de confirmer que la personne répond bien aux qualités requises d'un membre de plein droit.

OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE VOTATION EN DIFFÉRÉ POUR 4 JOURS

Monsieur Morin informe les membres qu'ils seront appelés à voter sur une période de quatre jours, soit jusqu'au 2 avril 2023 23h59.

PRÉCISION SUR L'ANNONCE DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les résultats de vote demeureront confidentiels jusqu'au moment du dévoilement, soit 24 à 48 heures après la période de votation. Les résultats des votes seront publiés sur le site internet et disponibles auprès de la Caisse, ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle 2023, à moins d'un vote négatif.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

L'animatrice procède au tirage des trois prix de présences pour les membres présents en salle.

Monsieur Morin livre son témoignage de fin de mandat et remercie tous les membres présents.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, il y a eu 692 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration.

Proposition sur la répartition des excédents annuels

95,52 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition sur la répartition des excédents annuels est donc adoptée à la majorité.

Élection des administrateurs

Par ordre alphabétique, les trois personnes candidates élues sont :

- Monsieur Yan Maisonneuve
- Monsieur Mathieu Provencher
- Madame Jacqueline Riccio

Le résultat des votes ayant été publié sur le microsite et disponible auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Terrebonne s'est officiellement levée le lundi 3 avril 2023, 15h04.

Monsieur Claude Morin
Président

Monsieur Mathieu Provencher
Secrétaire